



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-un But-Une Foi
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

1011
04 JAN 2021

AVIS AUX USAGERS

Il est porté à la connaissance des importateurs, commissionnaires en Douane agréés, organisations patronales et syndicales faitières, que le contrat entre le Gouvernement du Sénégal et le Groupement COTECNA/MODELSIS S.A est arrivé à expiration, le 31 décembre 2020.

Toutefois, la nouvelle procédure relative aux importations de marchandises au Sénégal reste soumise obligatoirement à la production d'une Déclaration préalable d'Importation (DPI) dématérialisée dont le modèle est annexé au présent avis.

Je rappelle que la production de la DPI est rendue obligatoire pour toute importation de marchandises d'une valeur FOB supérieure ou égale à un million (1.000.000) de francs CFA, ou pour tout conteneur personnalisé, quelle que soit la valeur FOB.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, les importateurs sont invités, pour leurs opérations, à se rapprocher du GIE GAINDE 2000 pour l'ouverture de leur dossier.

Aussi, importe-t-il de souligner que pour toute opération d'importation de marchandises soumise à domiciliation bancaire, la DPI doit être revêtue du visa de la banque domiciliaire.

A titre transitoire, toutes les marchandises importées sous le régime du Programme de Vérification des Importations (PVI) avec DPI, assortie ou non d'Attestation de vérification (AV), doivent être déclarées avec les documents en cours de validité.

Enfin, pour toute difficulté éventuelle de mise en œuvre, bien vouloir contacter les Helpdesk et point focal de la Douane et du GIE GAINDE 2000 joignables respectivement :

- +221 33 889 74 74 ou helpdesk@douanes.sn;
- Helpdesk ORBUS +221 33 859 39 89 et point focal Madame Safiétou MBENGUE.

Le Directeur général des Douanes

Le Directeur Général
Abdourahmane DIEYE



Importateur (nom ou raison sociale et adresse actuelle complète)		Code PPM :					
Tél :		N° NINEA :					
Contact :		Fax :					
Vendeur (nom ou raison sociale et adresse actuelle complète)		N° DPI :					
		Date réception DPI :	Date enregistrement DPI :				
Tél :		Code PPM :					
Contact :		NINEA :					
Banque :		Pays de provenance :					
		Emetteur AVIARA					
Tél :		Lieu d'embarquement :	Mode de transport :				
Contact :		Lime	Tuesday				
		Mode d'expédition :	Lieu de transbordement :				
N° Proforma :	Valeur sortie d'usine :						
Date Proforma :	Mise à FCA :						
Devise :	FCA Decl. :						
Incoterm :	Mise à FOB :						
Mode de paiement :	Valeur FOB :						
Conditions de paiement :	Frêt :						
	Assurances :						
	Autres :						
	Total :						
Nature des marchandises Standard							
N°	Description	Code SH	Origine	Etat marchandise (neuf/usagé)	Qté	Uté	Valeur Fact.
Observations particulières							
Signature et cachet de l'importateur				Signature et cachet de la banque de domiciliation			

-La D.P.I est obligatoire.

-La D.P.I est nominative et incessible.

-La D.P.I est valable 6 mois.

-La demande de D.P.I. doit être impérativement levée au moins 15 jours avant l'embarquement des marchandises.

Client :